



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Universités

Question au Gouvernement n° 2191

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Serge Monnier.

M. Serge Monnier. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Monsieur le ministre, les trop nombreux échecs qui surviennent pendant le premier cycle universitaire, échecs souvent dus à une mauvaise orientation, et la disparité des moyens dont disposent les étudiants pour vivre et pour étudier rendaient nécessaires de profonds changements. Tout le monde en convient.

Il y a dix-huit mois, avec les états généraux de l'Université, vous avez lancé une concertation large à laquelle ont participé les acteurs principaux du monde universitaire. Ce matin, vous avez présenté un premier rapport d'étape. Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous préciser quelles sont les principales dispositions que vous vous proposez de mettre en œuvre pour améliorer les conditions de vie et d'études de plusieurs centaines de milliers d'étudiants ?

En outre, quels enseignements tirez-vous, à partir de l'expérience acquise, de la méthode utilisée pour conduire la réforme ? (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur Monnier, je vous remercie. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)...

M. le président. Allons, allons !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. ... d'avoir noté que la réforme de l'Université, qui était il y a peu réputée infaisable, était désormais sur de très bons rails, et aussi qu'elle s'appuyait sur un certain nombre de dispositions principales, dont les deux que vous avez indiquées. Premièrement, à leur entrée à l'Université, les étudiants ne seront plus désormais victimes de décisions d'orientation hasardeuses puisqu'ils disposeront d'un semestre initial pour vérifier la pertinence de leur choix, leur vocation face à une discipline qu'ils découvrent, et se familiariser avec le mode de travail à l'Université.

M. Michel Meylan. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. À l'issue de cette période, ils pourront soit confirmer leur choix, soit le modifier. C'est un changement profond. Ainsi est apportée aux étudiants l'assurance que la liberté d'orientation prend un sens tout différent à partir du moment où elle est éclairée par une connaissance précise du niveau et des exigences du diplôme.

Deuxièmement, le statut de l'étudiant va évoluer profondément: d'abord les aides sociales seront accordées ensuite sur des critères vraiment sociaux; la place de l'étudiant au sein de l'Université sera modifiée.

Tels sont les deux principaux aspects d'une réforme dont j'ai présenté à deux reprises déjà les éléments de principe à l'Assemblée nationale. Je suis prêt à revenir pour en présenter les modalités, si toutefois la Conférence des présidents m'y invite.

Enfin, je considère comme vous, monsieur le député, qu'une réforme de cette ampleur ne peut être conduite à son terme que dans la mesure où les acteurs sont directement associés à son élaboration grâce à un processus de participation. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Serge Monnier.

M. Serge Monnier. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Monsieur le ministre, les trop nombreux échecs qui surviennent pendant le premier cycle universitaire, échecs souvent dus à une mauvaise orientation, et la disparité des moyens dont disposent les étudiants pour vivre et pour étudier rendaient nécessaires de profonds changements. Tout le monde en convient.

Il y a dix-huit mois, avec les états généraux de l'Université, vous avez lancé une concertation large à laquelle ont participé les acteurs principaux du monde universitaire. Ce matin, vous avez présenté un premier rapport d'étape. Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous préciser quelles sont les principales dispositions que vous proposez de mettre en œuvre pour améliorer les conditions de vie et d'études de plusieurs centaines de milliers d'étudiants ?

En outre, quels enseignements tirez-vous, à partir de l'expérience acquise, de la méthode utilisée pour conduire la réforme ? (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Monsieur Monnier, je vous remercie. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)...

M. le président. Allons, allons !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. ... d'avoir noté que la réforme de l'Université, qui était il y a peu réputée infaisable, était désormais sur de très bons rails, et aussi qu'elle s'appuyait sur un certain nombre de dispositions principales, dont les deux que vous avez indiquées. Premièrement, à leur entrée à l'Université, les étudiants ne seront plus désormais victimes de décisions d'orientation hasardeuses puisqu'ils disposeront d'un semestre initial pour vérifier la pertinence de leur choix, leur vocation face à une discipline qu'ils découvrent, et se familiariser avec le mode de travail à l'Université.

M. Michel Meylan. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. À l'issue de cette période, ils pourront soit confirmer leur choix, soit le modifier. C'est un changement profond. Ainsi est apportée aux étudiants l'assurance que la liberté d'orientation prend un sens tout différent à partir du moment où elle est éclairée par une connaissance précise du niveau et des exigences du diplôme.

Deuxièmement, le statut de l'étudiant va évoluer profondément: d'abord les aides sociales seront accordées ensuite sur des critères vraiment sociaux; la place de l'étudiant au sein de l'Université sera modifiée.

Tels sont les deux principaux aspects d'une réforme dont j'ai présenté à deux reprises déjà les éléments de principe à l'Assemblée nationale. Je suis prêt à revenir pour en présenter les modalités, si toutefois la Conférence des présidents m'y invite.

Enfin, je considère comme vous, monsieur le député, qu'une réforme de cette ampleur ne peut être conduite à son terme que dans la mesure où les acteurs sont directement associés à son élaboration grâce à un processus de participation. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Données clés

Auteur : [M. Monnier Serge](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2191

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 février 1997, page 728

Réponse publiée le : 5 février 1997, page 728

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 5 février 1997